



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 9 avril 2024 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, messieurs les conseillers Marc Bureau, Louis Sabourin et madame la conseillère Anik Des Marais.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Frédérique Delisle, directrice adjointe du Cabinet, Maude Chouinard-Boucher, Mathée Warnett, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Gabrielle De Grâce, responsable, Loisirs, sports et développement des communautés, Jessica Desjardins-Labelle, coordonnatrice de projets, Infrastructures et projets, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications, Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés et Louis Tardif, directeur de projet, Gestion des actifs et des projets.

CP20240409-P1

COMPLEXE SPORTIF DE L'OUEST - PFT

Présentation par messieurs Sébastien Vallée et Louis Tardif ainsi que monsieur Ian Laplante de la firme CCM2. Présence également de différents représentants des firmes impliquées dans le projet.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les éléments principaux du programme fonctionnel et technique ainsi que les estimations de coûts;
- obtenir les fonds nécessaires pour poursuivre vers la prochaine étape, la préparation des plans et devis ainsi que la réalisation du projet.

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. Programme fonctionnel et technique;
3. Coûts et échéancier;
4. Mode d'exploitation;
5. Recommandations.

Madame Andrée Loyer se joint à la rencontre à 9 h 30, pendant la présentation.

RECOMMANDATIONS :

CP-SLSDC-2024-02

Accepter que la dénomination du futur bâtiment soit désormais celle de « Complexe multifonctionnel ».

CP-SLSDC-2024-03

Mandater l'administration à lancer l'appel d'offres pour les services professionnels visant la réalisation des plans et devis et décréter le début des travaux.

CP-SLSDC-2024-04

Autoriser le trésorier à puiser 17,8 M\$ pour le financement des plans et devis à même l'enveloppe comptant du bloc D du plan financier à long terme, provenant des fonds disponibles au PIVP.

CP-SLSDC-2024-05

Adopter un règlement d'emprunt pour 107 500 000 \$ financé à même l'enveloppe prévue pour le bloc D du plan financier à long terme, qui sera réduit de toute aide financière obtenue du Programme d'aide financière aux installations récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ou de tout autre programme pour lequel le projet serait admissible.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire remercie les équipes pour la présentation et fournit des commentaires positifs à l'égard du projet présenté. Relativement aux 500 places de stationnement, elle adresse un questionnement à savoir quels seront les impacts sur la circulation, mentionnant toutefois intéressant que la Société de transport de l'Outaouais (STO) soit partie prenante du projet. Elle demande aussi s'il serait possible d'ajouter le mot « Plateau » à la dénomination du complexe multifonctionnel. Pour le volet spécifique, monsieur Vallée mentionne que le Comité de toponymie fera les travaux requis. Concernant la circulation, monsieur Tardif fournit des explications supplémentaires sur la fluidité et les avenues envisagées. Madame Bélizaire trouve par ailleurs dommage l'absence d'une piscine et d'un terrain synthétique, même si elle trouve le projet très intéressant.

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande si le projet pourrait faire l'objet d'un partenariat public-privé. Elle demande également comment la démarche consultative a été réalisée vs le bureau de la consultation citoyenne. Quant aux revenus potentiels, madame Kamanyana souhaite savoir si une estimation est disponible. Elle demande aussi si le stationnement sera accessible aux personnes à mobilité réduite et quels seront les services de proximité qui pourront être développés. Pour le volet approche PPP, monsieur Vallée confirme que des avenues seront explorées pour l'exploitation du site, incluant les revenus potentiels. Il explique par ailleurs que l'équipe du projet est accompagnée par l'équipe de l'interaction citoyenne en ce qui a trait aux consultations. Des analyses sont également en cours relativement aux services de proximité qui pourraient être développés, suivant les consultations réalisées. Monsieur Tardif donne des explications pour le stationnement, avec informations sur les normes applicables.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon remercie également l'administration pour la présentation du projet, mentionnant qu'un tel complexe est attendu par les citoyens de l'ouest. Monsieur Chagnon demande si le hockey-luge fera partie du projet, si la grande glace pourra être séparée en deux et s'il y aura du pickleball. Monsieur Vallée confirme que les besoins ont été entendus pour le pickleball et qu'il y a une volonté d'avoir une offre de sports adaptés. Une note est prise en ce qui a trait aux bandes amovibles.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que cette présentation était attendue depuis longtemps, soulignant l'importance de développer des infrastructures. Elle rappelle l'avis de proposition présenté pour permettre l'installation d'un dôme sur le terrain synthétique de l'UQO, pour combler un besoin à cet effet.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que le projet présente un complexe multifonctionnel intéressant. Il apprécie l'emphase mise sur l'accessibilité. Il mentionne que l'accès pourra toutefois être plus difficile dans les premières années pour les gens du secteur de Hull n'habitant pas dans le Plateau. Concernant l'intégration de l'infrastructure, il demande ce qu'il y aura du côté sud et du côté ouest, craignant un espace vide. Monsieur Vallée mentionne que ces commentaires sont pris en note et monsieur Laplante confirme qu'il serait en effet intéressant d'avoir une façade sur le côté sud.

Monsieur le maire Daniel Champagne mentionne que le conseil doit avoir une vision grande ville pour reconnaître les besoins dans les différents secteurs. Dans ce cas-ci, il y a une reconnaissance de mettre en place des projets d'infrastructures pour répondre aux besoins de la population. Sur la question du nom, monsieur le maire mentionne qu'il doit y avoir une cohérence entre les infrastructures de l'est et de l'ouest. Il félicite par ailleurs les équipes pour le processus consultatif mis en place. Concernant la certification LEED or, monsieur le maire confirme la volonté du conseil d'aller en ce sens malgré les coûts, dans le contexte environnemental actuel. Monsieur le maire demande comment le besoin de la palestre s'intégrera dans le présent projet, des précisions sont données par monsieur Vallée : la réponse à ce besoin se poursuit avec les établissements scolaires.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet adresse un questionnement relatif à la gestion de l'eau présente sur ce site (milieux humides environnants). Monsieur Tardif confirme qu'un biologiste a été embauché pour la question des milieux humides et mentionne que les bassins ont été construits dans un objectif de recevoir de tels projets. Il n'y a aucun enjeu pour les eaux pluviales sur ce site.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande s'il a été prévu que les vestiaires des arbitres soient construits à une certaine distance des autres vestiaires et adresse un questionnement vs la circulation dans le secteur du Plateau. Le volet de l'arbitrage sera regardé en termes de conception et il est confirmé par monsieur Laplante que les vestiaires des arbitres seront isolés. Monsieur Tardif fournit à nouveau des explications sur les études de circulation qui seront réalisées.

Monsieur le conseiller Mike Duggan revient sur l'historique du plan de déploiement des arénas, mentionnant qu'il voit maintenant ce projet comme une phase 2. Il a hâte que le projet avance sans autre modification, en raison de l'augmentation des coûts et des échéanciers. Monsieur Duggan demande par ailleurs s'il y aura des piliers pour le plafond des glaces. Monsieur Tardif donne des informations sur la trame structurale.

Madame Kamanyana demande une clarification sur le montant de 107,5 M\$ identifié au tableau de la page 29 : coûts pour la construction seulement? Monsieur Vallée mentionne qu'il s'agit du montant non financé (manque à gagner), comme présenté à la page 48. Il ajoute qu'il y aura des frais d'opération, en plus des frais de construction.

Monsieur Tardif fournit des informations sur les frais du propriétaire (page 45), en réponse à une question de monsieur Girouard sur l'acquisition d'équipements divers.

Monsieur le conseiller Steven Boivin salue les parallèles faits avec le plan d'intervention en loisirs dans le cadre de ce projet, rappelant les objectifs du plan.

Monsieur Boivin fait la lecture des recommandations qui chemineront ultérieurement au conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 31.

Messieurs Sébastien Vallée, Louis Tardif, mesdames Gabrielle De Grâce et Jessica Desjardins-Labelle ainsi que les représentants des firmes externes quittent la rencontre.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin quitte son siège.

Reprise du comité plénier public à 10 h 42.

Mesdames Sonia Blouin, directrice adjointe, Arts, culture et lettres et Noëlle Gratton-Tétreault, chef de section, Arts, culture et lettres se joignent à la rencontre.

CP20240409-P2

BIBLIOTHÈQUE GUY-SANCHE – CONCOURS ARCHITECTURAL

Présentation par monsieur Yess Gacem ainsi que mesdames Sonia Blouin et Noëlle Gratton-Tétrault.

Les objectifs de la présentation sont :

- d'effectuer une mise à jour des avancées du projet de la bibliothèque Guy-Sanche;
- de présenter trois options en vue d'obtenir du conseil municipal une orientation pour la poursuite du projet.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Scénarios – Options;
3. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

1. Autoriser le SACL à poursuivre le projet avec l'option 3 et à entamer les démarches d'appel d'offres pour embaucher le conseiller professionnel en vue de tenir le concours d'architecture, advenant l'octroi de la subvention du MCC;
2. Prévoir le montant de 45,4 M\$ au bloc D et, advenant l'obtention de la subvention du MCC, retourner le montant équivalent à cette dernière (11,5 M\$) dans le bloc D.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le maire Daniel Champagne souhaite que les élus soient enthousiastes à l'égard de ce projet, mentionnant l'importance des services des bibliothèques. Il ajoute que la bibliothèque Guy-Sanche est la plus utilisée de Gatineau, d'où la volonté d'y prévoir des investissements. Il souhaite par ailleurs que le ministre de la Culture et des Communications puisse confirmer rapidement le financement requis pour ce projet.

Madame la conseillère Olive Kamanyana dit qu'elle parle souvent d'équité entre les secteurs et que cette bibliothèque est importante pour les secteurs centre et est. Elle souligne que le nombre de projets présentés est important et que le conseil devra exercer un leadership pour les prioriser.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que ce projet est essentiel, notamment dans un souci d'équité pour tous les citoyens (vs Lucy-Farris). L'agrandissement de la bibliothèque Guy-Sanche doit être priorisé.

Monsieur le conseiller Mike Duggan fait mention du plan de développement des bibliothèques, soulignant l'importance de finaliser ce projet.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que cette bibliothèque sera accessible pour les citoyens du centre-ville avec le transport en commun, ajoutant qu'une bibliothèque centrale sera dans une 2^e phase. Il croit par ailleurs que les différentes études sont nécessaires à tous les projets d'envergure de la Ville.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc partage la volonté de ses collègues d'avoir une subvention, mais ne partage pas leur optimisme quant à une quelconque confirmation à cet effet, ajoutant que la Ville aurait priorisé les ateliers du ruisseau. Il se demande si la Ville n'aurait pas dû identifier la priorité numéro 1 de la Ville.

Monsieur le maire mentionne que les ateliers du ruisseau ont en effet été priorisés, ainsi que Guy-Sanche et la politique culturelle. Il donne des informations sur une rencontre tenue avec le ministre de la Culture et des Communications. Il souhaite que le ministre partage l'optimisme des élus à l'égard des améliorations à apporter au réseau des bibliothèques.

Monsieur le conseiller Steven Boivin confirme le souhait de recevoir de l'argent. Il demande par ailleurs comment fonctionne le programme de subvention. Madame Blouin mentionne qu'il s'agit d'un programme ouvert, sans échéance : Programme d'aide aux immobilisations. Monsieur Boivin mentionne que les élus feront face à différents enjeux, en l'absence de subvention, pour éviter de tout puiser à même le bloc D. Il demande si d'autres sources de revenus devront être identifiées, pour permettre la réalisation de différents projets.

Monsieur Boivin fait la lecture des recommandations qui chemineront ultérieurement au conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 10.

Mesdames Sonia Blouin, Noëlle Gratton-Tétreault et Rachel Rivard quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 13 h.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin reprend son siège.

Mesdames Rita Chahine, directrice, Infrastructures et projets, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications se joignent à la rencontre.

CP20240409-P3

**DÉCONTAMINATION ET RÉHABILITATION DU SITE DE LA FONDERIE
– MISE À JOUR DU DOSSIER**

Présentation par monsieur André Turgeon et madame Rita Chahine.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter un état d'avancement du projet;
- présenter des scénarios alternatifs pour le projet;
- présenter le statut financier global du projet;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Scénarios – Options;
3. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

211, Montcalm :

CP-SIP-2024-01

Autoriser un budget supplémentaire de 1 814 k\$ en provenance de l'enveloppe comptant du Bloc D du plan financier à long terme (fonds disponibles au PIVP) pour respecter les engagements contractuels et compléter les travaux de décontamination du 211, Montcalm.

CP-SIP-2024-02

Autoriser un budget supplémentaire de 2 000 k\$ en provenance de l'enveloppe comptant du Bloc D du plan financier à long terme (fonds disponibles au PIVP) pour compléter l'analyse des risques pour le 211, Montcalm.

205, Montcalm :**CP-SIP-2024-03**

Approuver l'option 3 pour le 205, Montcalm, soit les travaux de soutènement de la structure, de décontamination et de poursuivre les travaux de restauration du bâtiment du 205, Montcalm comme prévu initialement.

CP-SIP-2024-04

Autoriser un budget supplémentaire de 4 059 k\$ en provenance de l'enveloppe comptant du Bloc D du plan financier à long terme (fonds disponibles au PIVP) pour compléter les travaux proposés pour le 205, Montcalm comme prévu initialement.

2, De Lorimier :**CP-SIP-2024-05**

Approuver l'option 4 pour le 2, De Lorimier, soit les travaux de démolition du bâtiment.

CP-SIP-2024-09

Autoriser un budget supplémentaire de 2 400 k\$ en provenance de l'enveloppe comptant du Bloc D du plan financier à long terme (fonds disponibles au PIVP) pour compléter les travaux proposés pour le 2, De Lorimier.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steve Moran comprend le cheminement du dossier du 211, Montcalm et les montants identifiés pour terminer les travaux. Pour les autres immeubles, il souligne les défis imposés par la CCN. L'avenir de ces trois édifices concerne la valeur patrimoniale, mais il serait pertinent de comprendre les raisons pour lesquelles des investissements sont requis. Monsieur Moran mentionne que la Ville est en attente de l'inventaire des immeubles patrimoniaux bâtis avant 1940 et qu'il pourrait donc être intéressant d'attendre ce rapport avant toute décision finale. Madame Chahine mentionne qu'une enveloppe de 2 M\$ est demandée pour la réalisation des études complémentaires, dans l'attente de connaître les exigences du ministère. Il est possible que les frais soient moindres, il s'agit donc d'une prévision.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin souhaite confirmer si une démolition complète est visée pour le 2, De Lorimier (démolition sélective ou complète), des explications sont données par madame Chahine sur la démolition sélective. Concernant le 205, Montcalm, monsieur Blondin émet des préoccupations face à la recommandation proposée par l'administration. Il croit qu'il sera difficile de trouver un entrepreneur pour réaliser les travaux envisagés.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande quel est le projet souhaité à terme pour ce futur site, une fois les travaux visés réalisés. Monsieur Turgeon mentionne que les travaux de réhabilitation pour le 2, De Lorimier et le 205, Montcalm le seront suite à une décision du conseil dans le cadre du PIVP 2015-2018. Pour le 211, Montcalm, le terrain de soccer est accessible et une analyse de risques est actuellement en cours pour le site inférieur. Il s'agit des informations factuelles disponibles. Il n'y a pas de besoin défini pour le 2, De Lorimier et le 205, Montcalm, un appel de proposition suivra les travaux de réhabilitation puisque des travaux d'aménagement intérieur ne sont pas actuellement prévus pour ces sites. Des informations complémentaires sont présentées par monsieur Rousseau en ce qui a trait aux futures vocations.

Monsieur le conseiller Steven Boivin soulève les mêmes préoccupations à l'égard des objectifs visés. Il demande ce qui sera fait des résultats des consultations publiques tenues vs l'avenir du site de la fonderie. Monsieur Moran explique qu'il y a plusieurs éléments en question : la consultation publique a été réalisée « pour le reste du site », la Ville est en attente du rapport.

Monsieur Boivin fait la lecture des recommandations qui chemineront ultérieurement au conseil municipal.

La recommandation CP-SIP-2024-01 sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du 16 avril 2024.

Le comité plénier public est suspendu à 13 h 45.

Mesdames Rita Chahine et Frédérique Delisle quittent la rencontre

Reprise du comité plénier public à 14 h 04.

Madame Catherine Marchand, directrice par intérim, SUDD et Mobilité et monsieur Mathieu Paquette, attaché politique se joignent à la rencontre.

CP20240409-P4

PRÉSENTATION DU RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LA TYPOLOGIE ET LA CARACTÉRISATION DES INONDATIONS

Présentation par madame Catherine Marchand.

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. Cartographie;
3. Typologie et caractérisation des inondations;
4. Gouvernement du Québec et cadre réglementaire;
5. Annexes.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Suivant la présentation sur la typologie et la caractérisation des inondations, monsieur le conseiller Mike Duggan souhaite savoir quelles seront les prochaines étapes, notamment en ce qui a trait à de possibles consultations. Madame Marchand mentionne qu'aucune consultation sur le rapport n'est prévue.

Suivant la présentation sur le cadre réglementaire, monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que la présentation de ce jour fait suite à une publication récemment faite dans les journaux. Il demande pourquoi la présentation n'inclut pas le rapport préliminaire. Madame Marchand mentionne que le rapport est préliminaire, qu'il ne répond pas aux attentes des différents partenaires et que plusieurs commentaires ont été formulés. Son dépôt risquerait de soulever des questions qui pourraient avoir d'autres réponses. Madame Marchand mentionne que les partenaires ne sont pas en accord avec la méthodologie utilisée pour l'évaluation des dommages, notamment. Monsieur Moran comprend que des informations ne sont pas finales, mais croit que les élus auraient pu gérer ces ambiguïtés. Il devient toutefois difficile pour les élus de répondre aux citoyens, n'ayant pas vu le rapport. Il mentionne que la Ville n'est pas le seul partenaire, mais demande à la Direction générale d'évaluer les autres possibilités (caviardage, etc.). Monsieur le maire mentionne qu'il n'y a pas de manque de transparence, que des suivis ont été faits auprès du ministère afin de déterminer quelles informations pouvaient être présentées pour rassurer la population. La réflexion préliminaire doit se faire avec des partenaires, pour rendre l'information publique par la suite. Cet exercice n'appartient pas à la Ville, nous agissons comme partenaire et diffusons l'information qui peut l'être. Madame Marchand ajoute que les informations relatives aux MRC n'ont pas été divulguées aujourd'hui puisque les élus des MRC n'en ont pas été informés, à ce jour. Elle revient sur les informations présentées : éléments qui ont conduit à l'identification de pistes de solution. Monsieur Moran croit qu'il pourrait être gagnant de divulguer plus d'informations, sur l'autorisation des partenaires, afin de permettre aux élus de mieux répondre aux citoyens. Monsieur Rousseau mentionne que l'administration comprend la demande de monsieur Moran et qu'un accompagnement pourra être offert en ce qui a trait aux raisons ne permettant pas la divulgation du rapport préliminaire. Des précisions sont données par madame Marchand quant à l'échéancier, ajoutant qu'aucune décision ne sera prise sur la base de ce rapport avant plusieurs années.

Concernant le montant de 345 M\$, des précisions sont demandées par madame la conseillère Olive Kamanyana. Madame Marchand mentionne qu'il s'agit de l'enveloppe pour le Québec et explique comment des demandes peuvent être présentées pour financer des ouvrages. Madame Kamanyana souhaite confirmer que cette enveloppe permettrait de répondre aux orientations présentées. À la page 59, madame Kamanyana demande quel est le lien avec le projet de règlement cité et l'enveloppe. Madame Marchand mentionne qu'il n'y a aucun lien entre les deux. Elle mentionne aussi, en réponse à madame Kamanyana, qu'aucun travail majeur ne sera entrepris dans un horizon de trois à cinq ans considérant les études requises au préalable. La source du financement pour les études est encore inconnue à ce jour.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent aimerait connaître les prochaines étapes pour le conseil municipal et les citoyens. Madame Marchand mentionne que pour le conseil, une présentation sera faite suite à la publication du règlement permanent provincial et de l'approbation de la nouvelle cartographie. Aucune consultation n'est prévue pour l'instant.

Monsieur le conseiller Mario Aubé souhaite confirmer le processus que devra suivre la Ville suite à la publication du règlement permanent. Madame Marchand mentionne que le règlement viendra gérer ce qui sera autorisé et ce qui sera interdit dans la zone, avec explications. Monsieur Aubé demande si le nouveau règlement pourrait permettre certains assouplissements. Madame Marchand mentionne que certains assouplissements avaient été autorisés au règlement provisoire, mais que l'information pour le règlement permanent est encore inconnue. Madame Marchand explique par ailleurs que le rapport viendra identifier les options possibles, sans recommandation. Il s'agira d'une étude d'opportunité. Le conseil devra par la suite prendre des décisions sur les différentes pistes de solution présentées.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin se dit mal à l'aise avec la présentation de ce jour, considérant que des travaux sont toujours en cours. Il ne souhaite pas se positionner à ce stade, tant qu'aucune conclusion n'est connue. Il craint d'inquiéter les citoyens, avant même que les recommandations ne puissent être présentées.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne que les gens ont des craintes suite à la diffusion de certaines informations et qu'il est important pour lui d'avoir accès à certaines données. La présentation lui permettra de donner certaines informations aux citoyens, pour les rassurer.

Madame Kamanyana demande si des investissements seront requis à même les budgets de la Ville pour réaliser les différents travaux, en plus du financement provincial. Madame Marchand mentionne que les modalités des financements sont encore inconnues.

Monsieur le maire Daniel Champagne mentionne que la question adressée par madame Kamanyana vient justifier que les travaux doivent se poursuivre pour avoir des réponses claires aux différents enjeux. Nous en sommes toujours au stade du rapport préliminaire et des craintes ont été soulevées suite à la diffusion non autorisée de ce rapport. Monsieur le maire remercie madame Marchand pour la présentation et les autorisations reçues pour ce faire. Il ajoute que l'information sur le rapport final sera rendue publique dès que disponible et possible.

Fin du comité plénier public à 15 h 49.